

Commission de l'Education du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

22 JUIN 2005

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 22 JUIN 2005

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 64 du règlement)	3
1.1	Question de M. Willy Borsus à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, relative à « l'ITCA : Institut des techniques et des commerces agro-alimentaires »	3
1.2	Question de M. Léon Walry à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, relative au « renforcement du dialogue école-familles »	4
1.3	Question de Mme Françoise Bertieaux à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, relative au « financement structurel de la FAPEO »	5
1.4	Question de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, relative à la « situation de la FAPEO »	5
1.5	Question de Mme Véronique Jamouille à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, relative à la « fréquentation des classes maternelles »	7
1.6	Question de M. Denis Mathen à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, relative aux « suites de l'incendie de l'Institut Mariette Delahaut à Profondeville »	8
1.7	Question de M. Yves Reinkin à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, relative à « l'opération « Ouvrir mon quotidien », à son organisation à la rentrée dans l'enseignement fondamental et à son développement dans l'enseignement secondaire »	9

Présidence de Mme Julie de Grootte, présidente.

– *L'heure des questions commence à 14 h 15.*

Mme la présidente. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 64 du règlement)

1.1 Question de M. Willy Borsus à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, relative à « l'ITCA : Institut des techniques et des commerces agro-alimentaires »

M. Willy Borsus (MR). – À l'occasion de votre récente visite à l'école de boucherie et de boulangerie de Suarlée, madame la ministre-présidente, vous avez pu prendre connaissance des difficultés que rencontre cet établissement scolaire. En effet, depuis 2001, malgré tous les efforts fournis pour revaloriser et remettre à l'honneur l'enseignement professionnel, les filières « boucherie » et « boulangerie » ne bénéficient plus du label « enseignement technique ». Depuis lors, on a assisté à une forte diminution du nombre d'élèves. Ainsi, l'école ne compte plus aujourd'hui que 330 inscrits contre 621 en 2001. Or, le seuil minimum requis pour maintenir l'établissement est de 400. Jusqu'à présent, l'ITCA a bénéficié de la dérogation accordée à l'enseignement artistique, qui autorise un seuil minimum de 250 élèves.

La question de l'avenir de cet établissement se pose alors que celui-ci est unanimement reconnu pour la qualité de son travail et de sa pédagogie. Cette qualité est nécessaire dans les filières qualifiantes où il y a encore des gisements d'emplois.

Quelle est votre vision de l'avenir de cet établissement, madame la ministre-présidente ? Une fusion avec l'école hôtelière de Namur vous semble-elle une hypothèse raisonnable ? Imaginez-vous une autre destinée pour cette école liée au pôle agroalimentaire namurois ? Des écoles d'autres secteurs connaissent-elles le même genre de problème ?

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – J'ai effectivement visité l'école de Suarlée il y a peu de temps et j'ai pris connaissance des difficultés auxquelles cet établissement est confronté, mais aussi de la bonne volonté qui y règne et de la qualité de l'enseignement qui y est donné. Il est vrai que l'on est en droit de s'interroger au sujet d'une école qui se situe en dessous des normes de

nombre d'élèves, qui bénéficie d'une dérogation et dont la qualité n'est pas confirmée. Je précise tout de suite que ce n'est pas le cas en l'occurrence, puisque la qualité de l'enseignement et de l'investissement est réelle. En outre, les bâtiments sont en très bon état.

Le nombre d'élèves de cet établissement a effectivement diminué de manière importante. Cette diminution s'est amorcée dès 1988-1989. Au cours de l'année scolaire 1991-1992, l'ITCA ne comptait déjà plus que 538 élèves ; en 2001, 426 et non 621 ; au 16 septembre 2004, l'établissement comptait 327 élèves de plein exercice et 83 élèves du CEFA. Actuellement, l'ITCA est bien en dessous de la norme de 400 élèves. Comme vous l'avez dit, monsieur Borsus, une dérogation a été octroyée et cette école est maintenue grâce à une deuxième dérogation pour la rentrée scolaire de septembre 2005.

Les enseignants de l'ITCA pointent la décision prise par la CCPQ de supprimer la filière technique boucherie-charcuterie, celle-ci relevant désormais de l'enseignement professionnel. Cette décision a entraîné une diminution très importante du nombre d'élèves étant donné que les parents hésitent à inscrire leurs enfants dans une filière professionnelle dont l'image n'est pas toujours bien accueillie.

La formation des bouchers-charcutiers doit faire l'objet d'une réflexion au sein de la CCPQ puisque cette filière relève désormais de l'enseignement professionnel dans les écoles de la Communauté française. Il semble que cette situation pose des problèmes à Bruxelles, où les employeurs préfèrent engager des bouchers-charcutiers néerlandophones qui ont gardé leur compétence technique et répondent aux exigences du métier.

Dans l'approche des filières qualifiantes, il faut éviter que l'exercice d'un métier soit plus ou moins exigeant selon que se trouve au nord, au centre ou au sud du pays. Il faut faire en sorte que les diplômés de cette filière aient pratiquement les mêmes compétences professionnelles dans tout le pays. La CCPQ devrait peut-être rectifier le tir et se pencher sur les raisons de la poursuite de la diminution du nombre d'élèves.

Quelles solutions pouvons-nous envisager aujourd'hui ? Nous allons commencer par prolonger la dérogation accordée à cette école qui dispense un bon enseignement à des élèves de qualité. Ensuite, nous examinerons comment faire de l'internat qui jouxte l'école de Suarlée un atout pour attirer des élèves. Enfin, on sait que la présence de tables d'hôtes ou d'un restaurant didactique constitue un avantage pour ce type d'école. C'est

donc une idée à creuser.

Vous avez évoqué la piste de la fusion. Cette hypothèse ne doit pas être rejetée si elle est la dernière solution qui permette de sauver une implantation. Toutefois, avant d'envisager une fusion, il faudra examiner la capacité d'autonomie de l'école.

Pour conclure, je dirai que toutes ces pistes restent ouvertes. Notre objectif est de maintenir, sur le site de l'ITCA de Suarlée, l'expertise acquise et les outils développés au travers des formations proposées. Nous allons étudier les opportunités d'élargissement de l'offre d'enseignement plutôt que de confirmer le caractère monosectoriel de l'école. Sans laisser faire tout et n'importe quoi, on pourrait développer certains profils à Suarlée. On évoque, par exemple, des formations dans le secteur agroalimentaire.

Ma préoccupation est de pouvoir continuer à dispenser un enseignement sur le site de Suarlée.

M. Willy Borsus (MR). – Madame la ministre-présidente, votre approche concernant cet établissement est tout à fait appropriée et intéressante. Celui-ci est effectivement gage de perspectives de développement et il ouvre un créneau porteur de possibilités concrètes d'accès à l'emploi au terme des formations qu'il propose. Il offre également une articulation intéressante avec le secteur horeca, le secteur touristique et le pôle agroalimentaire namurois, avec ses centres de Gembloux et de Ciney.

Vu l'intérêt que présente votre approche, je la soutiens sans la moindre réserve.

Mme la présidente. – J'ai personnellement effectué une visite au CERIA voici trois mois et je puis confirmer qu'un problème existe concernant le recrutement de bouchers-charcutiers néerlandophones à Bruxelles.

1.2 Question de M. Léon Walry à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, relative au « renforcement du dialogue école-familles »

M. Léon Walry (PS). – Je constate avec enthousiasme que figure, dans le Contrat pour l'école, une section s'attachant au renforcement du dialogue entre école et famille et je ne puis que m'en réjouir. Rassembler les idées, mener une réflexion qui permette aux parents de prendre une place dans le processus éducatif au centre duquel se trouvent leurs enfants, me semble un défi essentiel lorsque l'on considère le fossé qui peut parfois

exister entre ces deux réalités qui entourent l'enfant, l'école et la famille.

L'utilité d'une réflexion sur le dialogue famille-école me paraît évidente, mais, en la matière, comment faire en sorte de ne pas encourager certaines dérives « intrusives » de la part de parents dans les processus d'apprentissage ? La situation me semble en effet un peu délicate. Comment faire le juste milieu entre des parents qui tendent parfois à prendre trop de place et d'autres qui peinent à trouver la leur ?

Comme vous le soulignez, madame la ministre-présidente, la qualité des relations établies entre la famille et l'école constitue un élément important de la réussite des élèves et je pense, comme vous, qu'améliorer cette relation passe inévitablement par la prise en considération du vécu spécifique de chaque famille et des représentations que la famille a de l'institution scolaire, tout en considérant que chaque établissement a un fonctionnement et un vécu qui lui sont propres. Des réflexions doivent donc être menées en ce sens, mais disposons-nous déjà de balises, des principaux axes sur lesquels vont se centrer ces travaux ?

En effet, comment s'assurer que le fossé ne se creuse pas encore davantage entre les parents qui s'investissent dans l'école et ceux qui ne le font pas ? Sensible aux questions d'égalité, je ne doute pas que vous puissiez, madame la ministre-présidente, manifester votre préoccupation à cet égard.

Aussi, ne pourrait-on pas envisager de donner la possibilité aux enseignants et aux parents de se retrouver en un lieu d'échange afin de confronter leurs points de vue ailleurs que dans la cour de l'école ? Ces points pourraient faire l'objet de projets de « bonne pratique » initiés par les écoles, mais précisément, quelles sont les bases sur lesquelles les écoles pourront élaborer ces projets ? Je pense ici tout particulièrement aux écoles et familles vivant des situations difficiles au quotidien, avec des élèves en décrochage, des parents absents ou en cours de démission, des enseignants « à court d'énergie ».

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma question.

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – Vaste débat que celui-là ! Essayons d'examiner ensemble les pistes qui sont formulées. Je n'ai effectivement nulle envie de classer les comportements parentaux en catégories. Chaque parent constitue un cas spécifique. Certains parents actifs sont très présents dans le monde scolaire et

d'autres ne le sont pas, sans pour autant être forcément démissionnaires. De même, il y a des parents inactifs très présents et d'autres qui se désintéressent totalement du milieu scolaire. Il est donc difficile de bien cerner la catégorie de parents à laquelle nous avons affaire. Par contre, nous pouvons remarquer qu'il y a effectivement des parents qui s'investissent dans le milieu scolaire, mais qui dépassent parfois certaines de leurs prérogatives. D'autres parents, en revanche, n'y ont jamais accès.

Laissez-moi établir une analogie entre l'enseignement et la médecine. Il fut un temps où le médecin était considéré comme possédant la science infuse et il maîtrisait le domaine de la médecine de façon unilatérale, tandis que le patient n'obtenait que peu d'informations.

Je ne dirai pas que l'élève est un patient, mais que la relation école-famille doit être axée sur une forme de transparence. J'ai évoqué, lors de la séance plénière, la relation de confiance qui s'impose entre ces partenaires éducatifs. Que le parent soit actif, inactif, présent ou distant, cette relation de confiance doit constituer notre ligne de conduite. Un parent qui s'intéresse trop à la pédagogie de l'école s'avère souvent être une personne angoissée et anxieuse, qui n'a pas forcément confiance dans l'institution scolaire. On ne peut donc lui reprocher de tenter d'en savoir plus quant au fonctionnement de l'école. La transparence et l'information seront les outils de prédilection de la restauration de cette confiance.

En deuxième lieu, il s'agit de se montrer attentif aux parents qui ne sont pas impliqués dans l'école. À cet égard, nous finançons et nous subventionnons les fédérations de parents. En effet, si l'on parle de mixité sociale dans les écoles, il faut également veiller à la mixité sociale dans la représentation des parents au sein des fédérations, en les incitant à activer leurs actions concrètes à destination des parents qui, aujourd'hui, ne se retrouvent pas dans l'école. Une sorte de cahier des charges à destination de ces fédérations devrait les inciter à mener des activités qui amènent les parents absents vers l'école. Ce n'est pas simple, une bonne part de ceux-ci se trouvant en rupture totale avec l'école, tant culturellement qu'au travers de parcours scolaires parsemés d'échecs. Il faut leur redonner confiance, même si la tâche est ardue, via un certain nombre de mécanismes.

Cela dit, j'insiste sur le fait qu'il convient de restaurer la confiance de tout le monde. Mais chacun sait que la confiance ne se décrète pas, elle se gagne !

1.3 Question de Mme Françoise Bertieaux à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, relative au « financement structurel de la FAPEO »

1.4 Question de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, relative à la « situation de la FAPEO »

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Nous sommes déjà dans le vif du sujet. J'aimerais revenir sur la problématique du financement structurel de la FAPEO (Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel). Selon les termes de l'article 69, §5 du décret du 24 juillet 1997, cette dernière est la seule représentante reconnue du réseau officiel. À travers cette reconnaissance, c'est un genre de service public fonctionnel qui a été créé.

Représentant pas moins de 1 400 écoles sur les 2 600 que compte la Communauté française et plus de la moitié des 850 000 élèves fréquentant l'enseignement obligatoire en Communauté française, la FAPEO regroupe ainsi plus de 700 associations de parents d'élèves et assure une représentativité en secteur francophone et germanophone de quelque 350 000 familles.

Constituée en 1996, la FAPEO poursuit depuis lors huit objectifs principaux dont je vous épargnerai ici la lecture. En mars de cette année, elle lançait un cri d'alarme. Confrontée à de graves problèmes de financement, tant conjoncturels que structurels, elle menaçait de mettre purement et simplement la clé sous le paillasson si une solution d'urgence autant qu'à long terme n'était pas trouvée.

Les difficultés conjoncturelles, liées à des retards de paiement des subventions octroyées par le gouvernement de la Communauté française, ont été rattrapées récemment. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion, à l'époque, de nous en expliquer. Il n'en reste pas moins que les difficultés plus profondes, elles, subsistent, et semblent liées tant aux prestations de plus en plus nombreuses auxquelles la FAPEO doit faire face, qu'au constat selon lequel la Fédération ne dispose plus, malheureusement, de l'assise d'antan, auprès des parents réunis en associations comme auprès des établissements scolaires. Cela rejoint sans doute une partie de l'échange que vous avez eu avec M. Walry, et re-

couvre peut-être d'autres types de phénomènes de nature sociologique.

Signataire de la déclaration commune du 29 novembre 2004 précédant le projet de Contrat stratégique pour l'éducation, la FAPEO en poursuit les objectifs, notamment le renforcement des liens entre les écoles et les familles ainsi que l'organisation systématique d'une participation régulière des parents à la vie de l'école. Malheureusement, souscrire à des objectifs n'implique pas de recevoir les moyens nécessaires à la mission confiée. Le principe d'égalité entre les élèves veut que chaque euro versé pour un élève le soit pour tous les autres élèves. Si vous décidez, en tant que ministre de tutelle, d'augmenter la subvention de la FAPEO, la même augmentation devra être accordée à l'UFAPEC, qui représente l'enseignement libre. Personnellement, je n'y vois aucun inconvénient. Au contraire de la FAPEO, l'UFAPEC dispose d'autres aides en provenance notamment du SEGEC, qui l'abrite dans ses locaux. Si l'on était pointilleux, on pourrait penser qu'il y a une forme de rupture d'égalité entre les élèves puisque, dans l'absolu, ceux de l'enseignement libre reçoivent plus que ceux fréquentant l'enseignement officiel.

Madame la ministre, vous êtes également pourvoyeur organisateur de l'enseignement officiel. À ce titre, vous vous devez de défendre cet enseignement. Si vous le souhaitez, ce poste vous permet également de prendre des mesures en faveur de la FAPEO sans que l'équivalent doive être accordé à l'UFAPEC. Quelles seront les mesures que vous comptez prendre pour sauver la FAPEO du naufrage? Je n'hésite pas à utiliser ce terme. La FAPEO estime qu'une augmentation annuelle de 30 000 euros de ses rentrées est nécessaire pour continuer à travailler. Allez-vous accéder à cette demande légitime? Peut-on envisager une autre solution comme celle d'héberger la FAPEO dans les locaux appartenant à la Communauté française sans qu'aucun loyer ne soit réclamé? Des aides spécifiques sont-elles envisageables pour les frais de fonctionnement? La Communauté française pourrait-elle reprendre à son compte le salaire d'un ou plusieurs des permanents?

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Je ne ferai pas la comparaison avec l'UFAPEC car je ne suis pas sûre que les propos avancés par la FAPEO soient corrects. La critique historique sur l'existence des choses s'impose avant de dire quoi que ce soit. La FAPEO représente l'enseignement officiel. Dans cet enseignement officiel, il y a l'enseignement de la Communauté mais aussi celui des villes et communes. Si on se targue de représenter l'enseignement officiel, on doit aussi s'adresser

aux pouvoirs organisateurs avec lesquels on collabore en général. On ne peut pas laisser sombrer la FAPEO car il est intéressant d'avoir une représentation parentale. Avez-vous eu des contacts avec l'enseignement officiel pour aborder le problème de la FAPEO et de son subventionnement? Vous comptez charger les associations de parents de missions bien précises. En parallèle avec la charge de ces dernières, comptez-vous élaborer un décret et donc ainsi revoir éventuellement le subventionnement en fonction des tâches redéfinies?

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – Madame la présidente, le budget 2005 prévoit déjà une augmentation de la dotation de la FAPEO et l'UFAPEC de 10 000 euros par an, ce qui devrait donner partiellement satisfaction aux uns et aux autres.

Lors de la préparation du Contrat pour l'école, nous avons rencontré la FAPEO et l'UFAPEC à plusieurs reprises. Nous souhaitons bien entendu continuer à travailler avec les deux associations, qui possèdent une indéniable expertise et sont très motivées.

À partir du budget 2005, le département de l'enseignement consacrera donc annuellement une somme de 49 000 euros à chacune des fédérations afin qu'elles puissent poursuivre leurs activités. Cette subvention est loin d'être la seule aide accordée par les pouvoirs publics. Nous finançons par exemple quatre postes APE « éducation permanente » à la FAPEO à concurrence de 100 %.

En procédant à l'analyse des bilans de la FAPEO, nous avons constaté que sa santé financière a fortement décliné depuis 2003, alors que le gouvernement de la Communauté française accordait des subventions annuelles supplémentaires aux fédérations de parents. En d'autres termes, la situation de la FAPEO s'est dégradée malgré l'intervention croissante de la Communauté.

Il semblerait que les charges financières de la FAPEO aient quasiment doublé au cours de l'année 2004. Il faut donc absolument étudier la situation avant de songer à apurer le passif. Sinon, nous nous exposerons chaque année à des demandes complémentaires de la FAPEO. Une analyse approfondie est en cours pour mieux cerner les causes de l'inflation soudaine des dépenses enregistrées en 2004.

Je dois encore préciser que je réponds en qualité de ministre de l'Éducation qui garantit aux parents d'élèves d'être représentés par le biais d'associations *ad hoc*. Je ne m'exprime donc pas en tant que représentante du pouvoir organisateur de la

Communauté française. En ce qui concerne la FAPEO, il serait peut-être judicieux, comme l'a suggéré Mme Corbisier, de dresser un état des lieux de la représentativité des parents en collaboration avec les pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné. Il semble en tout cas que la représentation des parents dits « socialement défavorisés » au sein de la FAPEO et de l'UFAPEC soit très faible. Avant même de penser mettre des moyens complémentaires dans la subsidiation de ces organisations, je trouverais normal de leur demander de veiller à représenter tous les types de parents.

Nous luttons contre les écoles « ghettos » et il serait regrettable que les organisations de parents participent à ce système de ghetto. Cependant, c'est avec elles qu'il faut examiner comment satisfaire ce type d'exigences. Il n'est en effet pas aisé d'intégrer des parents qui sont eux-mêmes en rupture. Avant tout élargissement de notre aide, les deux organisations doivent avoir répondu à cette question.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je me réjouis, même si j'en attendais plus, de la nouvelle concernant l'ajustement 2005.

Vous évoquez la dégradation de la situation depuis 2003. Il va falloir s'interroger sur ses causes. En l'occurrence, le déménagement de la FAPEO, en 2004, et les coûts importants de la location du bâtiment à la Communauté française, a pesé très lourdement sur ses charges. Si c'est effectivement la cause de sa fragilité financière, il faudra peut-être envisager la prise en charge d'une partie de ce loyer ou sa réduction. Je vous demande dès lors de vous pencher sur cet aspect du problème.

1.5 Question de Mme Véronique Jamoulle à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, relative à la « fréquentation des classes maternelles »

Mme Véronique Jamoulle (PS). – Parmi les objectifs du Contrat pour l'école, tout le monde s'accorde à reconnaître l'importance de ceux qui concernent l'école maternelle, lieu de socialisation et de dépistage précoce des difficultés. C'est en effet à l'école maternelle que se crée le premier contact entre les parents et l'école et que les enfants, surtout s'ils proviennent d'un milieu défavorisé, commencent à découvrir un langage plus riche.

Pourtant, force est de constater que tous les enfants ne vont pas à l'école maternelle et ceux qui

en sont inscrits ne la fréquentent pas toujours de manière assidue. Même si les études ne sont pas toujours claires, on sait que cette fréquentation scolaire est influencée négativement par l'origine défavorisée des familles. C'est notamment le cas dans certains quartiers de Bruxelles que je connais bien.

Face à ce constat, j'aurais voulu savoir où en sont vos réflexions sur les moyens d'encourager la fréquentation préscolaire. En outre, avez-vous des contacts avec les autres Communautés et l'État fédéral à propos de l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire ? Cette mesure, bien dans l'esprit du Contrat pour l'école, pourrait être préconisée pour assurer l'inscription des enfants à l'école maternelle.

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – Comme je l'ai dit hier, j'adhère totalement à la vision ambitieuse de l'enseignement maternel que vient d'énoncer Véronique Jamoulle.

C'est la raison pour laquelle je présenterai tout à l'heure, dans le cadre du Contrat pour l'école, la première mesure apportant un début de réponse à cette question de l'accroissement du taux de fréquentation. En effet, nous proposons d'augmenter le nombre de dates de comptage ; nous connaissons ainsi plus rapidement les enfants inscrits et nous pourrions mieux prendre en compte les difficultés et les spécificités de ces enfants dès leur plus jeune âge.

L'argument principal qui justifie l'abaissement de l'obligation scolaire est qu'il offre une possibilité supplémentaire d'éviter un éventuel retard scolaire dès le plus jeune âge, notamment chez les enfants les plus vulnérables à l'échec. En garantissant leur présence en maternelle, nous assurons leur socialisation et l'entrée dans une logique d'apprentissage et rattrapons des lacunes que l'inégalité sociale peut générer. Cela s'inscrit parfaitement dans l'enseignement organisé en cycles dont le premier concerne les élèves de cinq à huit ans. Le référentiel du socle de compétences s'applique d'ailleurs lui aussi dès la troisième maternelle depuis plusieurs années. Cependant, une partie de la population ne participe pas au cycle 5-8.

La Communauté française a toujours été favorable à l'abaissement de l'âge de la scolarité mais il s'agit d'une compétence fédérale. Ce point a été systématiquement inscrit à l'ordre du jour de chaque comité de concertation mais, au dernier comité de concertation, M. Verhofstadt ne l'a plus repris dans la mesure où la Flandre ne désire pas en discuter ; elle ne veut pas abaisser l'âge de la scolarité.

En fait, aujourd'hui, en Flandre, l'encadrement et le fonctionnement de l'enseignement maternel ne sont financés qu'à concurrence de 87%. L'abaissement à cinq ans obligerait la Flandre à les financer à 100%. Cela produirait un coût relativement élevé pour la Flandre alors que la population scolaire qui y est inscrite en maternelle frôle les 100%. Passer à 100% ne leur rapporterait donc rien au niveau de la fréquentation mais leur coûterait énormément.

Aujourd'hui, en Communauté française, 97% des enfants de cinq ans sont à l'école. Il est difficile de faire une typologie des 3% restants puisque ces enfants ne sont pas inscrits. Cette population semble assez hétérogène. Ce ne sont pas forcément les populations les plus défavorisées qui ne fréquentent pas l'école. Le taux d'absentéisme en dernière année maternelle concerne aussi des populations aisées, par exemple des mamans qui sont à domicile et qui, pour "profiter" des dernières années avant la scolarité obligatoire, gardent leur enfant chez elles ou partent plus souvent en vacances. Le taux d'absentéisme des enfants de 5 ans est assez élevé car il s'agit de la dernière année avant l'enseignement obligatoire, la dernière année où l'on peut partir en vacances en dehors des périodes de vacances scolaires.

Si, à l'échelon fédéral, s'ouvre la possibilité d'avancer dans ce dossier, nous confirmerons notre volonté de diminuer l'âge de la scolarité obligatoire à cinq ans.

1.6 Question de M. Denis Mathen à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, relative aux « suites de l'incendie de l'Institut Mariette Delahaut à Profondeville »

M. Denis Mathen (MR). – En février dernier, voici quatre mois, l'Internat Mariette Delahaut à Profondeville, qui hébergeait des enfants en difficulté, en raison soit d'un handicap soit d'une situation personnelle ou familiale précaire et très difficile, a été détruit par un incendie. Il a fallu trouver des solutions provisoires pour reloger ces enfants. Certains ont été renvoyés dans leur famille, d'autres ont été orientés vers d'autres établissements de la région comme l'Internat Haute-Enhaives à Jambes ou l'ITCA à Suarlée, dont on a parlé à l'occasion de la question de Willy Borsus. À l'époque, la directrice de l'institut a insisté sur le fait que le relogement des élèves de manière dispersée ne pouvait être que temporaire et qu'il fallait, en raison du besoin d'encadrement particulièrement spécialisé de ces enfants, leur trouver

une solution adaptée. Des pistes avaient été évoquées pour trouver une structure correspondant à leurs besoins et aux attentes de leurs parents dans l'attente de la reconstruction d'un internat à Profondeville ou ailleurs.

J'aurais souhaité savoir si une solution stable et conforme à ces attentes légitimes, tant de la direction que des éducateurs, des enfants et de leurs parents, est en train de se dégager. Dans l'affirmative, quelle est-elle ? Y a-t-il des projets de reconstruction ? Si oui, quand seront-ils menés à bien et qu'en est-il quant à la possibilité pour les enfants de réintégrer cette nouvelle structure ? Je me rends bien compte que l'on ne peut réaliser des miracles en ce domaine. La Communauté française est-elle intervenue ou interviendra-t-elle pour aider l'institut ? Dans quelle mesure et à quelle hauteur ?

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – Plusieurs choses ont été réalisées : tous les enfants sont actuellement hébergés dans le domaine de la Marlagne, qui peut les recevoir jusqu'en septembre 2006. Nous devons donc trouver une solution pour ce mois de septembre. Un certain nombre de pistes sont actuellement à l'étude, mais bien entendu, les choix devront être faits en tenant compte des délais et des coûts.

Les montants budgétaires pour financer les travaux en 2005 et 2006 sont réservés et nous sommes actuellement en train de travailler sur plusieurs hypothèses avec la Régie des bâtiments scolaires pour trouver vraiment la meilleure opportunité en coût, qualité et délai. Nous entendons bien respecter le délai de septembre 2006, parce que la Marlagne ne pourra plus héberger ces jeunes au-delà. C'est bien dans cet objectif que nous travaillons.

M. Denis Mathen (MR). – Je vois que vous êtes bien au fait du dossier. Vous avez conscience qu'il y a urgence et j'enregistre que les moyens seront prévus en 2005 et en 2006. Je dirai en conclusion que le domaine de la Marlagne, conçu pour accueillir des groupes en séminaire et des animations du secteur associatif, n'est vraiment pas idoine pour accueillir ce groupe particulier d'enfants, notamment du point de vue de l'accessibilité, de l'écart entre les logements et le corps central où se trouve toutes les infrastructures. Je vous remercie de l'intérêt que vous manifestez à ce dossier.

1.7 Question de M. Yves Reinkin à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, relative à « l'opération « Ouvrir mon quotidien », à son organisation à la rentrée dans l'enseignement fondamental et à son développement dans l'enseignement secondaire »

M. Yves Reinkin (ECOLO). – La déclaration de politique communautaire est très enthousiaste sur l'opération « Ouvrir mon quotidien », ce qui ne peut que nous réjouir. Je suis sûr que vous conviendrez avec moi, madame la ministre-présidente, qu'une telle opération est utile pour développer l'esprit critique des jeunes et lutter, d'une certaine manière, contre les extrémismes et le rejet de la différence.

Je m'interroge néanmoins, pour plusieurs raisons, sur la volonté de votre gouvernement de poursuivre cette initiative et de permettre son développement. Tout d'abord, parce que l'opération 2004-2005 a démarré tardivement ; nous en avons parlé à l'époque, parce que sa généralisation dans l'enseignement secondaire tarde à se concrétiser et parce que l'on ne dispose pas d'assez de moyens pour répondre aux demandes d'envoi de journalistes dans les classes de l'enseignement secondaire. On peut espérer que les deux budgets – 25 000 euros pour le secondaire et 40 000 pour le primaire – soient égalisés à la hausse dans les semaines ou les mois à venir. Enfin, nous doutons de votre volonté parce que les moyens accordés au Conseil de l'éducation aux médias et aux trois centres de ressources en matière d'éducation aux médias restent désespérément stationnaires.

Quel est votre calendrier pour l'organisation de l'opération « Ouvrir mon quotidien » 2005-2006 dans l'enseignement primaire ? À quelle date les écoles seront-elles informées et quand débutera cette opération ? Dans quel délai se fera la généralisation de l'opération dans l'enseignement secondaire et suivant quelles modalités ? L'éducation aux médias fera-t-elle partie du programme de formation continuée des enseignants ? Le cas échéant, combien d'enseignants pourront-ils être formés ? Quel sera leur niveau ? Quelles perspectives de soutien budgétaire pouvez-vous annoncer en faveur des différents opérateurs qui collaborent activement à cette initiative ?

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – J'essaie de cerner votre personnalité, monsieur Reinkin. Vous êtes quelqu'un d'angoissé qui a souvent besoin d'être rassuré.

Je partage tout à fait votre avis quant à l'utilité d'organiser, au sein des établissements scolaires, des actions de sensibilisation et d'éducation aux médias. Je ne comprends pas ce qui vous fait douter de la volonté du gouvernement de poursuivre des initiatives existantes.

Vous avez parlé tout à l'heure de stagnation. Nous avons effectivement maintenu les dispositifs et les budgets en l'état, sauf ceux qui n'étaient pas couverts par un décret. Cette technique budgétaire, proposée au moment de l'élaboration du budget 2005, consiste à diminuer certaines dépenses qui ne faisaient pas partie des dépenses inéluctables afin de pouvoir revenir à une politique d'investissement. Sachez que tout ce que j'ai pu récupérer a été attribué au Contrat pour l'éducation. Je ne pense donc pas avoir fait un mauvais choix politique.

Le démarrage de la dernière édition de l'opération « Ouvrir mon quotidien » s'est déroulée plus tardivement que les années précédentes mais, quand le gouvernement change, il est difficile, dès la rentrée de septembre, de mettre en œuvre toutes les décisions prises précédemment, si pertinentes soient-elles. Il nous fallait récupérer certains dossiers, ce qui nécessitait un certain délai. Nous avons néanmoins confirmé la pertinence de l'action puisque nous l'avons reconduite un peu plus tard.

Actuellement, nous travaillons en parfaite cohérence avec tous les acteurs impliqués. L'opération pourra dès lors retrouver son rythme de croisière et débiter dès septembre prochain. Nous reprendrons donc les bonnes habitudes instaurées par le ministre Nollet.

Concernant l'enseignement secondaire, vous rappelez à juste titre que l'opération « La quinzaine de la presse », qui s'est déroulée au printemps dernier, a été un succès incontestable. Nous voulions justement renforcer la pertinence de l'action menée dans l'enseignement secondaire. Les avis sont aujourd'hui unanimes : cette nouvelle opération, plus importante et mieux subventionnée que la précédente, a sans aucun doute montré une fois de plus toute l'importance des activités d'éducation aux médias, notamment dans l'enseignement secondaire. À terme, comme le mentionne la déclaration de politique communautaire, cette opération devra continuer à gagner en importance pour devenir un véritable équivalent de l'opération « Ouvrir mon quotidien » menée dans l'enseignement primaire.

Pour ce faire, le Conseil de l'éducation aux médias a souhaité qu'une recherche-action soit menée. Il m'a également conseillé de la faire dé-

marrer lors d'une rentrée scolaire. Suivant l'avis du Conseil de l'éducation aux médias, je peux donc vous confirmer que la recherche-action débutera au mois de septembre prochain. Dans ce cas également, nous travaillons en parfaite cohérence avec l'ensemble des acteurs concernés. Suivant les résultats que cette recherche-action nous apportera au printemps 2006, le Conseil de l'éducation aux médias et le gouvernement pourront prendre toutes les mesures nécessaires pour amplifier encore un peu plus l'opération dans l'enseignement secondaire.

Enfin, je terminerai en confirmant que les prescrits légaux pour le financement des actions d'éducation aux médias seront toujours mis en œuvre dans les années à venir et qu'une augmentation de ces budgets n'est d'ailleurs pas impossible. En témoigne, notamment, ma volonté d'accorder un supplément de subventions de l'ordre de 12 000 euros aux centres de ressources en éducation aux médias dès l'année 2005, à l'occasion de l'ajustement budgétaire 2005.

J'espère vous avoir rassuré, monsieur Reinkin, et avoir répondu à votre préoccupation portant sur l'éducation aux médias.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – J'ai l'impression que vous avez aujourd'hui envie de faire plaisir aux membres de l'opposition. En effet, Mme Bertiaux semblait tout à l'heure s'extasier devant la réponse que vous lui aviez donnée. Je me réjouis que vous vouliez répondre positivement aux attentes de l'opposition et nous ne manquerons pas de vous le rappeler à des heures peut-être un peu moins enthousiasmantes.

J'espère que vous tiendrez les engagements que vous avez pris aujourd'hui concernant l'éducation aux médias puisque, nous le savons tous, celle-ci est un enjeu important de la citoyenneté. L'enjeu est important puisque nous savons que des demandes restent sans réponse sur ce point.

Mme la présidente. – Voilà qui clôt l'heure des questions.

– L'heure des questions se termine à 15 h 15.